



COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DES YVELINES

Janvier 2008

L'année commence, et nous allons avoir à vous régler des dépenses pour vos actions 2008 dans le cadre des opérations qui seront programmées.

Nous vous demandons de suivre les instructions ci-dessous pour faciliter le travail de notre trésorière.

Règlement de vos dépenses. :

Chaque club doit présenter sa demande de remboursement à l'aide du formulaire « dépenses » (Modèle du formulaire en annexe).

- Chaque dépense doit correspondre au budget de l'action.
- Par action, joindre la facture ou la photocopie récapitulative des factures justifiant les dépenses
- Le formulaire «dépenses » doit être daté et signé par le Président du Club.

En fonction de la nature de la dépense :

- 1** **Voile scolaire**, le nombre de classes et d'élèves par classes. Le budget total par poste et type de dépense. (Subvention, commune)
- 2** **Formation** : les noms, N° licence, les dates de formation, le type de formation.
Vous devez joindre les factures et attestations de présence signées par l'organisme de formation avec son cachet et signature des stagiaires.
- 3** **Challenge départemental** : le résultat de l'épreuve (extraction de (FREG), le détail des dépenses avec la copie des pièces, pièces conformes aux différents droits les régissant : (Carburant, lots, dépenses pour le Comité de course). La subvention accordée est au maximum de 150 €, la somme des frais engagés doit être forcément supérieure à la subvention demandée
- 4** **Manifestations sportives** : nombre participants, résultats, budget, (détails, même procédure que pour le challenge départemental)
- 5** **Subvention aux coureurs** : nom de l'épreuve, nom du coureur, N° de licence, résultat sportif, justification des dépenses.

Ces exemples ne couvrent pas tous les cas mais sûrement 95%.

Merci de votre collaboration.
Bien cordialement

Georges D'Héhin
Président
Tél.- 01 78 51 19 19

PJ . Formulaire « Dépenses »

Courriel : georges.henin@numericable.fr

Une demande exceptionnelle hors budget doit être adressée à Georges D'henin accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.

COMITE DEPARTEMENTAL de VOILE des YVELINES (CDV 78) c/o CDOS 24 rue Boileau 78000 Versailles